



ISSN 0299-0377

PRÉFECTURE DU BAS-RHIN

**RECUEIL  
DES  
ACTES ADMINISTRATIFS  
DE LA  
PRÉFECTURE**

**ANNEE 2020**

**N° Spécial**

**du 14 février**

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE

Année 2020 - N° Spécial

14 février 2020

## SOMMAIRE

### INFORMATIONS GENERALES

**Les textes cités peuvent être communiqués ou consultés dans leur version intégrale sous le timbre des services concernés**

**Le recueil des actes administratifs est consultable sur le site :**

**<http://www.bas-rhin.gouv.fr>**

**publications / publications officielles / RAA recueils des actes administratifs**

### ACTES ADMINISTRATIFS

#### **DELEGATIONS DE SIGNATURE**

##### **DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE LA REGION GRAND EST**

- Arrêté n° 2020/21 portant subdélégation de signature en faveur du Responsable de l'Unité Départementale du Bas-Rhin de la Direccte Grand Est (compétences générales) – 03.02.2020 .....
- Arrêté n° 2020/22 portant subdélégation de signature, en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'État en faveur du Responsable de l'Unité Départementale du Bas-Rhin de la Direccte Grand Est – 03.02.2020 .....

##### **EPSAN Etablissement Public de Santé Alsace Nord**

- Décision portant délégation de compétence et de signature – 11.02.2020 .....

##### **CENTRE HOSPITALIER D'ERSTEIN**

- Décision n° D06/2020 portant délégation de signature en matière de compétences générales – 10.02.2020 .....

#### **ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST**

- Refus d'homologation des 2 stands de tir à 50 et 100 mètres de la Fédération Départementale des Chasseurs de Sauvigny-Le-Bois - 12.02.2020 .....
- Homologation du stand de tir à 15 mètres de l'ESOG de Dijon Longvic – 12.02.2020 .....
- Homologation du stand de tir à 25 mètres de l'Ecole de Police de Reims – 12.02.2020 .....
- Homologation du stand de tir à 25 mètres de l'Hôtel de Police de Metz – 12.02.2020 .....
- Homologation du stand de tir à 25 mètres de l'Hôtel de Police de Reims – 12.02.2020 .....
- Homologation du stand de tir à 50 mètres de l'ESOG de Dijon Longvic – 12.02.2020 .....
- Homologation du stand de tir à 50 mètres de Saint Forgeot – 12.02.2020 .....
- Homologation du stand de tir de l'Hôtel de Police de Dijon – 12.02.2020 .....
- Homologation des 2 stands de tir à 25 et 50 mètres du Club de Tir de Villiers sur Tholon – 12.02.2020 .....

## **DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE**

- Election des conseillers municipaux et communautaires des 15 et 22 mars 2020 : arrêté portant institution des commissions de propagande – 14.02.2020 .....
- Arrêté portant composition de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de BATZENDORF – 11.02.2020 .....
- Arrêté portant composition de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de BELMONT – 11.02.2020 .....
- Arrêté portant composition de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de ENTZHEIM – 11.02.2020 .....
- Arrêté portant composition de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de FOUDAY – 11.02.2020 .....
- Arrêté portant composition de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de OFFENDORF – 11.02.2020 .....
- Arrêté portant composition de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de WAHLENHEIM – 11.02.2020 .....
- Arrêté portant composition de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de ZINSWILLER – 11.02.2020 .....
- Arrêté portant composition de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de BOURG-BRUCHE – 13.02.2020 .....
- Arrêté portant composition de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de HILSENHEIM – 13.02.2020 .....
- Arrêté portant composition de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de METZWILLER – 13.02.2020 .....
- Arrêté portant composition de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de OSTWALD – 13.02.2020 .....
- Arrêté portant composition de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de SALMBACH – 13.02.2020 .....
- Arrêté portant composition de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de STEINSELTZ – 13.02.2020 .....
- Arrêté portant composition de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de WOLSCHHEIM – 14.02.2020 .....

## **DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

- Avis de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial portant sur une demande de permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale : n° PC 067 300 19 R0040 - extension de 1300 m<sup>2</sup> de la surface de vente d'un ensemble commercial situé Route de Dachstein à MOLSHEIM – 07.02.2020 .....
- Avis de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial portant sur une demande de permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale : n° PC 067 482 19 0321 - création d'un point permanent de retrait situé 13 rue du Port du Rhin à STRASBOURG – 07.02.2020 .....
- Avis de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial portant sur une demande de permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale : n° PC 067 462 19 M0067 - création d'un magasin sous l'enseigne « BRICORAMA » situé Zone Commerciale Sud 36 route de Colmar à SELESTAT - 07.02.2020 .....

## **DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES – EST**

- Arrêté préfectoral N°2020-DIR-Est-S-67-002 portant arrêté particulier pour la réglementation de la circulation sur les autoroutes A35 et A351 au droit d'une manifestation – 11.02.2020 .....

---

Consultable sur le site de la préfecture du Bas-Rhin à l'adresse :  
[http://www.bas-rhin.gouv.fr/publications/Publications\\_officielles/RAA\\_Recueil\\_des\\_actes\\_administratifs](http://www.bas-rhin.gouv.fr/publications/Publications_officielles/RAA_Recueil_des_actes_administratifs)  
- Dépôt légal n° 100524/06 -

La Directrice de la Publication : Mme Eve KUBICKI – Secrétariat : Mme Lucienne JOHNER  
[pref-recueilaa@bas-rhin.gouv.fr](mailto:pref-recueilaa@bas-rhin.gouv.fr)

**DECISION**

**PORTANT DELEGATION DE COMPETENCE ET DE SIGNATURE**

Le Directeur de l'Etablissement Public de Santé Alsace Nord,

- Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment l'article 10,
- Vu** le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 et suivants,
- Vu** l'arrêté ministériel en date du 1<sup>er</sup> juin 2004 nommant Monsieur Daniel KAROL, Directeur de l'EPSAN,
- Vu** la convention constitutive du G.H.T. Basse-Alsace Sud-Moselle (GHT 10) du 9 août 2017
- Vu** l'avenant à la constitutive du G.H.T. Basse-Alsace Sud-Moselle (GHT 10) relatif à la fonction achat du 22 décembre 2017
- Vu** les arrêtés nommant :
  - M. Jean-Marc DOSSER, Directeur des soins
  - M. Yannick FOGEL, Directeur adjoint
  - Mme Laure BONNET, Directrice adjointe
  - Mme Simone DAUMONT, Directrice adjointe
  - M. René NETHING, Directeur adjoint
  - M. Frédéric JUNG, Directeur adjoint

**DECIDE**

**Article 1 :** La présente décision annule et remplace la décision du Directeur de l'Etablissement Public de Santé Alsace Nord portant délégation de signature du 2 octobre 2019.

**DELEGATIONS DE COMPETENCES GENERALES DE CHEF D'ETABLISSEMENT**

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel KAROL, Directeur, l'ensemble des compétences de chef d'établissement est exercé par Mme Simone DAUMONT, Directrice adjointe, chargée du pôle Clientèle, Finances et Communication.

**Article 3 :** En cas d'absence simultanée de M. Daniel KAROL et de Mme Simone DAUMONT, la totalité des compétences de chef d'établissement prévues à l'article susmentionné, est exercée par M. Yannick FOGEL, Directeur adjoint, chef du pôle Logistique, Achats, Travaux et Sécurités.

**Article 4 :** En cas d'absence simultanée de M. Daniel KAROL, de Mme Simone DAUMONT et de M. Yannick FOGEL, la totalité des compétences de chef d'établissement prévue à l'article 2 est exercée par Mme Laure BONNET, chef du pôle Ressources Humaines et Médico-social.

**Article 5 :** En cas d'absence simultanée de M. Daniel KAROL, de Mme Simone DAUMONT, de M. FOGEL Yannick et de Mme Laure BONNET, la totalité des compétences de chef d'établissement prévue à l'article 2 est exercée par M. René NETHING, Directeur adjoint, chef du pôle Système d'Information, Contractualisation interne et gestion du site de Strasbourg.

**Article 6 :** En cas d'absence simultanée de M. Daniel KAROL, de Mme Simone DAUMONT, de M. FOGEL Yannick, de Mme Laure BONNET et de M. René NETHING, la totalité des compétences de chef d'établissement prévue à l'article 2 est exercée par M. Frédéric JUNG, Directeur adjoint, chef du pôle Stratégie et Affaires médicales.

#### **DELEGATIONS DE COMPETENCES GENERALES (POLE RESSOURCES HUMAINES ET MEDICO-SOCIAL)**

**Article 7 :** Le Directeur délègue ses compétences générales à Mme Laure BONNET, Directrice adjointe, chef du pôle Ressources Humaines et Médico-social, pour l'ensemble des actes relatifs à la gestion des ressources humaines et du médico-social, à l'exception :

- des décisions relatives :
  - aux avancements de grade des personnels d'encadrement de catégorie A,
  - aux sanctions disciplinaires
- des marchés, hormis ceux liés à la formation, qui font l'objet d'une délégation spéciale, aux articles 14 et suivants
- de la délégation accordée à l'article 18, ci-après

**Article 8 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laure BONNET, la délégation visée à l'article 7 est exercée par M. Frédéric JUNG, Directeur adjoint, chef du pôle Stratégie et Affaires médicales.

**Article 9 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laure BONNET et de M. Frédéric JUNG, la délégation visée à l'article 7 est exercée par Mme Céline LECOUSTRE, Attachée d'Administration Hospitalière, pour l'ensemble des actes relatifs à la gestion des ressources humaines, à l'exception des actes relatifs à la formation continue.

**Article 10 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laure BONNET, de M. Frédéric JUNG, la délégation visée à l'article 7 est exercée par Mme Emmanuelle BERTIN, Attachée d'Administration Hospitalière, pour l'ensemble des actes relatifs à la formation continue.

**Article 11 :** Le Directeur délègue ses compétences générales à Mme Laure BONNET, Directrice adjointe, chef du pôle Ressources Humaines et Médico-social, pour l'ensemble des actes relatifs aux demandes de visites médicales pour les agents auprès du service de médecine inter-entreprises.

**Article 12 :** En l'absence de Mme Laure BONNET, Directrice adjointe, la délégation visée à l'article 11 est exercée par Mme Céline LECOUSTRE, Attachée d'Administration Hospitalière.

**Article 13 :** En l'absence de Mme Céline LECOUSTRE, Attachée d'Administration Hospitalière, la délégation visée à l'article 11 est exercée par Mme Marie-Laure MOSSER, Assistante médico-administrative, secrétaire de la médecine inter-entreprises.

#### **DELEGATIONS SPECIALES AU POLE RESSOURCES HUMAINES ET MEDICO-SOCIAL, POUR LA SIGNATURE DES MARCHES RELEVANT DE LA FILIERE FORMATION DU GHT**

**Article 14 :** Le présent chapitre concerne les délégations de l'ordonnateur, et non celles confiées à l'établissement support du GHT (cf le texte appelé préambule, situé avant l'article 37).

**Article 15 :** Le Directeur délègue à Mme Laure BONNET, Directrice adjointe, la signature des bons de commandes relatifs à la formation, à hauteur de 25 000 euros HT

**Article 16 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laure BONNET, la délégation visée à l'article précédent est exercée par M. Frédéric JUNG, Directeur adjoint, chef du pôle Stratégie et des Affaires médicales.

**Article 17 :** En cas d'absence simultanée de Mme Laure BONNET et de M. Frédéric JUNG, la délégation visée aux deux articles précédents, est exercée par Mme Emmanuelle BERTIN, responsable de la formation continue.

**Article 18 :** En cas d'absence simultanée de Mme Laure BONNET, M. Frédéric JUNG et Mme Emmanuelle BERTIN, la délégation visée aux trois articles précédents, est exercée dans le cadre de la délégation générale du pôle Logistique, Achats, Travaux et Sécurités, figurant aux articles 37 et suivants.

#### **DELEGATIONS DE COMPETENCES GENERALES (POLE QUALITE, DIRECTION DES SOINS, ENSEIGNEMENT)**

**Article 19 :** Le Directeur délègue ses compétences générales à M. Jean-Marc DOSSER, chef du pôle Qualité, Direction des soins, Enseignement pour l'ensemble des actes relatifs aux affaires internes dans son domaine de compétence (à l'exception des marchés qui y affèrent), et notamment pour ce qui concerne le recrutement et l'affectation des personnels soignants, de rééducation et médico-techniques.

**Article 20 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc DOSSER, la délégation visée à l'article 19 est exercée par, M. Gilles HAAR, Mme Kathia FRECH, Cadres Supérieurs de Santé.

**Article 21 :** Le Directeur délègue ses compétences en matière de ressources humaines à M. Jean-Marc DOSSER, chef du pôle Qualité, Direction des soins, Enseignement pour les congés, les ordres de mission et les frais de déplacement dans le département avec utilisation du véhicule personnel pour les personnels des services de soins, ainsi que pour les tableaux prévisionnels des services, les conventions de stage concernant les services de soins à l'exception de celles supposant une rémunération.

**Article 22 :** En cas d'absence de M. Jean-Marc DOSSER, la délégation visée à l'article 21 est exercée par, M. Gilles HAAR, Mme Kathia FRECH, Cadres Supérieurs de Santé.

#### **DELEGATIONS DE COMPETENCES GENERALES (POLE SYSTEME D'INFORMATION, CONTRACTUALISATION INTERNE ET GESTION DU SITE DE STRASBOURG)**

**Article 23 :** Le Directeur délègue ses compétences générales à M. René NETHING, Directeur adjoint, chef du pôle Système d'Information, contractualisation interne et gestion du site de Strasbourg, pour l'ensemble des actes relatifs au Système d'Information, à la contractualisation interne et à la gestion du site de Strasbourg, à l'exception des marchés qui y affèrent.

**Article 24 :** En l'absence de M. René NETHING, Directeur adjoint, chef du pôle Système d'Information, contractualisation interne et gestion du site de Strasbourg, la délégation visée à l'article 23 est exercée par Mme Simone DAUMONT, Directrice adjointe, chef du pôle Clientèle, Finances et Communication.

**Article 25 :** En l'absence simultanée de M. René NETHING et de Mme Simone DAUMONT, la délégation visée à l'article 23 est exercée par M. Yannick FOGEL, Directeur adjoint, chef du pôle Logistique, Achats, Travaux et Sécurités.

#### **DELEGATIONS DE COMPETENCES GENERALES (POLE CLIENTELE, FINANCES ET COMMUNICATION)**

**Article 26 :** Le Directeur délègue ses compétences générales à Mme Simone DAUMONT, Directrice adjointe, chef du pôle Clientèle, Finances et Communication pour l'ensemble des actes relatifs à la gestion de la Direction de la Clientèle dont les actes liés aux admissions et à la gestion des mesures de soins sans consentement, à l'exception des marchés qui y affèrent.

**Article 27 :** Le Directeur délègue ses compétences générales à Mme Simone DAUMONT, Directrice adjointe, chef du pôle Clientèle, Finances et Communication pour l'ensemble des actes relatifs aux services financiers, aux régies d'avances et de recettes et à la Communication.

**Article 28 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Simone DAUMONT, la délégation visée à l'article 26 et 27 est exercée par Mme Laure BONNET, Directrice adjointe, chef du pôle Ressources Humaines et Médico-social.

- Article 29 :** En cas d'absence simultanée de Mme Simone DAUMONT et de Mme Laure BONNET, la délégation visée à l'article 26 et 27 est exercée par M. Yannick FOGEL, Directeur adjoint, chef du pôle Logistique, Achats, Travaux et Sécurités.
- Article 30 :** En cas d'absence simultanée de Mme Simone DAUMONT, de Mme Laure BONNET et de M. Yannick FOGEL, la délégation visée à l'article 26 et 27 est exercée par M. Frédéric JUNG, chef du pôle Stratégie et Affaires médicales
- Article 31 :** En cas d'absence simultanée de Mme Simone DAUMONT, de Mme Laure BONNET, de M. Yannick FOGEL et de M. Frédéric JUNG, la délégation visée à l'article 26 et 27 est exercée par M. Jean-Marc DOSSER, chef du pôle Qualité, Direction des Soins, Enseignement.
- Article 32 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Simone DAUMONT, la délégation visée à l'article 26 est exercée
- dans les domaines limitatifs suivants et notamment pour les admissions : par Mme Carine FRIEDRICH, Adjoint des Cadres, et en son absence, par Mme Sarah MOLET, Attachée d'Administration Hospitalière, et en son absence Mme Laura AMERAND, Attachée d'Administration Hospitalière,
    - Ensemble des courriers des admissions
    - Certificats d'hospitalisation
    - Bulletins d'entrée SDT et SDRE
    - Notifications des voies de recours aux patients en SDT et SDRE lors de l'admission
    - Ordre de missions des agents pour les transferts de patients
    - Saisine du juge des libertés et de la détention
    - Engagements de reprise des patients nécessitant une admission en UMD ou en UHSA
    - Réception et retour des réquisitions
    - Autorisations de sorties des patients (workflow)
    - Demandes de sorties
    - Transport de corps avant mise en bière
    - Certificats et décisions des mesures de soins sans consentement\*  
*\*Si les délais de saisine ou d'information du JLD ne permettent pas d'attendre que les délégataires principaux soient à nouveau disponibles*
  - et dans les domaines limitatifs suivants, également par Mme Sandrine HERTZOG, Adjoint administratif
    - Certificats FAM - MAS et USLD
    - Contrats de séjour
    - Transport de corps avant mise en bière
  - dans les domaines limitatifs suivants et notamment pour les admissions : par Mme Céline BERNHARD, Mme Mélissa ERBRECHT, Mme Sandrine HERTZOG, Mme Mélanie JOST, Mme Corinne OBERLE, Mme Astride RICHERT, Mme Joëlle COTTE, Mme Diana WEYLAND, Mme Pauline DITH, Mme MURSCHEL Françoise, Adjoint Administratifs, chacune pour les dossiers patients qui lui sont confiés,

- Certificats d'hospitalisation
- Courriers liés à la facturation adressés à la CPAM, aux patients, aux mutuelles et aux tiers créanciers.
- Autorisations de sorties des patients (workflow)\*
- Certificats et décisions de levée des mesures de soins sans consentement\*

*\*Si les délais de saisine ou d'information du JLD ne permettent pas d'attendre que les délégataires principaux soient à nouveau disponibles*

- par Mme Laetitia JUNG, M. Nadir KADDOUR, Mme Sylvie ROYER, Adjointes Administratifs, pour :
  - les certificats d'hospitalisation
  - Autorisations de sorties des patients (workflow)
- dans les domaines limitatifs suivants et notamment pour la gestion des plaintes : par Mme Sarah MOLET, Attachée d'Administration Hospitalière et en son absence Mme Laura AMERAND, Attachée d'Administration Hospitalière,
  - Ensemble des courriers intervenant dans le cadre de la gestion des plaintes et réclamations
  - Ensemble des courriers relatifs aux demandes de dossiers médicaux

**Article 33 :** Le Directeur délègue dans les domaines limitatifs suivants, la signature aux soignants du bureau d'accueil infirmier (BAI) :

- des autorisations de transport de corps avant mise en bière
- des certificats d'hospitalisation, en l'absence des agents d'accueil des services administratifs

Mme ALBRECHCZYNSKI Magali, infirmière  
 Mme BRANDT Mireille, Cadre de Santé,  
 Mme ARNOLD Marguerite, infirmière,  
 Mme ASSANT Rachel, infirmière  
 M. CASSONE Jean, infirmier  
 Mme FEY Michèle, infirmière  
 Mme HANUS Martine, infirmière  
 Mme HELVIG Catherine, infirmière  
 Mme LEDET Emmanuelle, infirmière  
 Mme LEONHARDT-OURY Séverine, infirmière  
 Mme LIPS Pascale, infirmière  
 Mme ROMBURG Chantal, infirmière  
 Mme ROSIN Martine, infirmière  
 Mme WEISHAAR Aurélie, infirmière

**Article 34 :** Le Directeur délègue ses compétences pour l'ensemble des actes relevant du service de mandataire judiciaire à la protection des majeurs à Mme Simone DAUMONT, Directrice adjointe, chef du pôle Clientèle, Finances et Communication.

**Article 35 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Simone DAUMONT, la délégation visée à l'article 34 est exercée

- par Madame Isabelle Bentz, Attachée d'Administration Hospitalière, Mandataire Judiciaire enregistrée auprès des Tribunaux d'Instance
  - pour tous les actes de disposition
  - pour tous les actes d'administration
  - pour la signature de toute correspondance avec les tribunaux et auxiliaires de justice
  - pour tous les actes liés à la protection de la personne tels que :
    - \* Demande d'accès au dossier médical
    - \* Autorisation d'opérer
    - \* Mariage / PACS / Divorce / procédures civiles et pénales
- par Mme Nathalie BOURLIER, Adjoint Administratif, Mandataire Judiciaire enregistré auprès des Tribunaux d'Instance ou par Mme Corinne ZIMMER, Adjoint Administratif, Mandataire Judiciaire enregistré auprès des Tribunaux d'Instance dans les domaines limitatifs suivants :
  - Les actes d'administration jusqu'à 300 € inclus
  - Les actes et mesures conservatoires

**Article 36 :** En cas d'absence simultanée de Mme Simone DAUMONT et de Mme Laure BONNET, la délégation visée à l'article 34 est exercée par Mme Isabelle BENTZ, Attachée d'Administration Hospitalière, Mandataire Judiciaire enregistrée auprès des Tribunaux d'Instance, exclusivement

- pour les formulaires de déclarations aux fins de sauvegarde de justice et tous autres documents nécessaires à l'instruction d'une demande de mesure de protection juridique
- tous les ordres de paiement destinés à la Trésorerie Principale, en tant qu'ordonnateur de dépenses.

## **DELEGATIONS DE COMPETENCES GENERALES (POLE LOGISTIQUE, ACHATS, TRAVAUX ET SECURITES)**

### **Préambule :**

**S'agissant des marchés publics hospitaliers, il est précisé que la décision pour le choix des fournisseurs et des prestataires est du ressort de l'établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire Basse-Alsace Sud-Moselle.**

**Pour l'EPSAN, les délégations relatives aux achats ne concernent donc que le volet approvisionnement, dans le cadre de délégations de l'ordonnateur.**

**Article 37 :** Le Directeur délègue ses compétences générales à M. Yannick FOGEL, Directeur adjoint, chef du pôle Logistique, Achats, Travaux et Sécurités, pour l'ensemble des actes relatifs à la gestion de son pôle. Ceci inclut les bons de commandes (et autres actes engageant l'établissement) nécessaires au fonctionnement de l'établissement, quel que soit le domaine concerné, à l'exception des bons de commandes (et autres actes engageant l'établissement) d'un montant supérieur à 25 000 euros hors taxes.

- Article 38 :** En l'absence de M. Yannick FOGEL, Directeur adjoint du pôle Logistique, Achats, Travaux et Sécurités, la délégation visée à l'article précédent est exercée par Mme Carine ROSE, Attachée d'Administration Hospitalière.
- Article 39 :** En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Yannick FOGEL et de Mme Carine Rose, la délégation visée aux deux articles précédents sont exercées par Mme Laure BONNET, Directrice adjointe, chef du pôle Ressources Humaines et Médico-social.
- Article 40 :** En cas d'absence simultanée de M. Yannick FOGEL, de Mme Carine ROSE, de Mme Simone DAUMONT et de Mme Laure BONNET, les délégations visées aux trois articles précédents sont exercées par M. René NETHING, Directeur adjoint, chef du pôle Système d'Information, Contractualisation interne et gestion du site de Strasbourg.
- Article 41 :** Le Directeur délègue ses compétences générales à Mme Simone DAUMONT, Directrice adjointe, chef du pôle Clientèle, Finances et Communication, pour les bons de commandes (et autres actes engageant l'établissement) d'un montant supérieur à 25 000 euros hors taxes.
- Article 42 :** En l'absence de Mme Simone DAUMONT, Directrice adjointe, chef du pôle Clientèle, Finances et Communication, la délégation visée à l'article précédent est exercée par M. Yannick FOGEL, Directeur adjoint du pôle Logistique, Achats, Travaux et Sécurités.
- Article 43 :** En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Mme Simone DAUMONT et de M. Yannick FOGEL, la délégation visée aux deux articles précédents sont exercées par M. René NETHING, Directeur adjoint, chef du pôle Système d'Information, Contractualisation interne et gestion du site de Strasbourg.
- Article 44 :** En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Mme Simone DAUMONT, de M. Yannick FOGEL et de M. René NETHING, la délégation visée aux trois articles précédents sont exercées par Mme Laure BONNET, Directrice adjointe, chef du pôle Ressources Humaines et Médico-social.
- Article 45 :** En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Mme Simone DAUMONT, de M. Yannick FOGEL, de M. René NETHING et de Mme Laure BONNET, la délégation visée aux quatre articles précédents sont exercées par M. Jean-Marc DOSSER, Directeur des soins, chef du pôle Qualité, Direction des soins, Enseignement.

#### **DELEGATIONS DE COMPETENCES GENERALES DES AFFAIRES GENERALES ET COMMUNICATION**

- Article 46 :** Le Directeur délègue ses compétences générales à Mme Simone DAUMONT, Directrice adjointe, chef du pôle Clientèle, Finances et Communication, pour l'ensemble des actes relatifs à la gestion des affaires générales et de la Communication.

*Article 47 :* En cas d'absence de Mme Simone DAUMONT, la délégation visée à l'article 46 est exercée par M. Yannick FOGEL, Directeur adjoint, chef du pôle Logistique, Achats, Travaux et Sécurités.

*Article 48 :* En cas d'absence simultanée de Mme Simone DAUMONT et de M. Yannick FOGEL, la délégation visée à l'article 46 est exercée par Mme Laure BONNET, Directrice adjointe, chef du pôle Ressources Humaines et Médico-social.

*Article 49 :* En cas d'absence simultanée de Mme Simone DAUMONT, de M. Yannick FOGEL et de Mme Laure BONNET, la délégation visée à l'article 46 est exercée par M. René NETHING, Directeur adjoint, chef du pôle Système d'Information, Contractualisation interne et gestion du site de Strasbourg.

*Article 50 :* En cas d'absence simultanée de Mme Simone DAUMONT, de M. Yannick FOGEL, de Mme Laure BONNET, de M. René NETHING, la délégation visée à l'article 46 est exercée par M. Frédéric JUNG, Directeur adjoint, chef du pôle Stratégie et Affaires médicales.

#### **DELEGATIONS DE COMPETENCES GENERALES (DIRECTION DE LA STRATEGIE ET DES AFFAIRES MEDICALES)**

*Article 51 :* Le Directeur délègue ses compétences générales à M. Frédéric JUNG, Directeur adjoint, chef du pôle Stratégie et Affaires médicales, pour l'ensemble des actes relatifs à la Stratégie et aux Affaires médicales.

*Article 52 :* En cas d'absence de M. Frédéric JUNG, la délégation visée à l'article 51 est exercée par Mme Simone DAUMONT, Directrice adjointe, chef du pôle Clientèle, Finances et Communication.

*Article 53* En cas d'absence simultanée de M. Frédéric JUNG et de Mme Simone DAUMONT, la délégation visée à l'article 51 est exercée par Mme Laure BONNET, Directrice adjointe, chef du pôle Ressources Humaines et Médico-social.

#### **DELEGATIONS DE COMPETENCES GENERALES (VEILLE LEGISLATIVE ET REGLEMENTAIRE)**

*Article 54 :* Le Directeur délègue l'organisation de la veille législative et réglementaire des activités de l'établissement, chacun dans son domaine de compétence, à :

**Mme Laure BONNET, Directrice adjointe,**  
*Chef du pôle Ressources Humaines et Médico-social*  
**Madame Simone DAUMONT, Directrice adjointe,**  
*Chef du pôle Clientèle, Finances et Communication*  
**Monsieur Yannick FOGEL, Directeur adjoint,**  
*Chef du pôle Logistique, des Achats, des Travaux et des Sécurités*  
**Monsieur Jean-Marc DOSSER, Directeur des soins**  
*Chef du pôle Qualité, Direction des soins, Enseignement*

**Monsieur René NETHING, Directeur adjoint**  
*Chef du pôle Système d'Information, Contractualisation interne et gestion du site de Strasbourg*

**M. Frédéric JUNG, Directeur adjoint**  
*Chef du pôle de la Stratégie et des Affaires médicales*

**Madame Cathy NONNENMACHER, Pharmacienne**  
*(Correspondante de Pharmacovigilance)*

**Mme Marie-Andrée WINKEL**  
*(Correspondante de Matérovigilance)*

**Madame le Dr Caroline OULERICH, Praticien hospitalier**  
*(Correspondante d'Infectiovigilance)*

**M. le Dr Abdelghani SADOON, Praticien hospitalier**  
*(Correspondant d'Hémovigilance).*

#### **DELEGATIONS DE COMPETENCES GENERALES (GARDE ADMINISTRATIVE)**

**Article 55 :** Le Directeur délègue ses compétences aux directeurs assurant la garde administrative pour l'ensemble des actes se rapportant à l'admission et à la sortie des patients, y compris en matière de déclaration des décès, de même que pour toutes les situations à traiter en urgence et nécessitant une prise de décision sans délai.

#### **DELEGATIONS D'ORDONNANCEMENT (DEPENSES D'EXPLOITATION)**

**Article 56 :** Le Directeur délègue à Mme Simone DAUMONT, Directrice adjointe, chef du pôle Clientèle, Finances et Communication, l'ordonnancement de l'ensemble des dépenses, à l'exception de celles prévues à l'article 57.

**Article 57 :** Le Directeur délègue à Mme Laure BONNET, Directrice adjointe, chef du pôle Ressources Humaines et Médico-social, l'ordonnancement de l'ensemble des dépenses liées à la gestion des ressources humaines, non médicales et médicales

#### **DELEGATIONS D'ORDONNANCEMENT (RECETTES D'EXPLOITATION)**

**Article 58 :** Le Directeur délègue à Mme Simone DAUMONT, Directrice adjointe, chef du pôle Clientèle, Finances et Communication, l'ordonnancement de l'ensemble des recettes d'exploitation.

#### **DELEGATIONS D'ORDONNANCEMENT (DEPENSES ET RECETTES D'EXPLOITATION)**

**Article 59 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Simone DAUMONT, les délégations visées aux articles 56 et 58 sont exercées par M. Yannick FOGEL, Directeur adjoint, chef du pôle Logistique, Achats, Travaux et Sécurités.

**Article 60 :** En cas d'absence simultanée de Mme Simone DAUMONT et de M. Yannick FOGEL, les délégations visées aux articles 56 et 58 sont exercées par Mme Laure BONNET, Directrice adjointe, chef du pôle Ressources Humaines et Médico-social.

**Article 61 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laure BONNET, la délégation visée à l'article 57 est exercée par M. Frédéric JUNG, Directeur adjoint, chef du pôle Stratégie et Affaires médicales.

**Article 62 :** En cas d'absence simultanée de Mme Laure BONNET et de M. Frédéric JUNG, la délégation visée à l'article 57 est exercée par Mme Simone DAUMONT, Directrice adjointe, chef du pôle Clientèle, Finances et Communication.

#### **DELEGATIONS D'ORDONNANCEMENT (OPERATIONS D'INVESTISSEMENT)**

**Article 63 :** Le Directeur délègue à Mme Simone DAUMONT, Directrice adjointe, chef du pôle Clientèle, Finances et Communication, l'ordonnancement de l'ensemble des recettes et des dépenses d'investissement à l'exception de celles liées aux opérations programmées (C/238).

**Article 64 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Simone DAUMONT, la délégation visée à l'article 63 est exercée par M. Yannick FOGEL, Directeur adjoint, chef du pôle Logistique, Achats, Travaux et Sécurités.

**Article 65 :** En cas d'absence simultanée de Mme Simone DAUMONT et de M. Yannick FOGEL, la délégation visée à l'article 63 est exercée par Mme Laure BONNET, Directrice adjointe, chef du pôle Ressources Humaines et Médico-social.

#### **DELEGATIONS D'ORDONNANCEMENT (OPERATIONS D'INVESTISSEMENT PROGRAMMEES C / 238)**

**Article 66 :** Le Directeur délègue à Mme Laure BONNET, Directrice adjointe, chef du pôle Ressources Humaines et Médico-social, l'ordonnancement de l'ensemble des recettes et des dépenses d'investissement liées aux opérations programmées (c / 238).

**Article 67 :** Le Directeur délègue à M. René NETHING, Directeur adjoint, chef du pôle Système d'Information, Contractualisation Interne et gestion du site de Strasbourg, l'ordonnancement de l'ensemble des recettes et des dépenses d'investissement liées au Système d'Information.

#### **DELEGATIONS D'ORDONNANCEMENT (CERTIFICATION DE SERVICE FAIT – POLE LOGISTIQUE, DES ACHATS, DES TRAVAUX ET DES SECURITES)**

**Article 68 :** Le Directeur délègue à M. Yannick FOGEL, Directeur adjoint, chef du pôle Logistique, Achats, Travaux et Sécurités, la certification des factures relatives aux achats relevant de la Direction des Travaux et des Sécurités.

**Article 69 :** Le Directeur délègue à M. Yannick FOGEL, Directeur adjoint, chef du pôle Logistique, Achats, Travaux et Sécurité, la certification des factures relatives aux achats relevant de la Direction de la logistique, des Achats et de la restructuration du site de Brumath.

**Article 70:** En cas d'absence de M. Yannick FOGEL, les délégations visées aux articles 68 et 69 sont exercées par Mme Simone DAUMONT, Directrice adjointe, chef du pôle Clientèle, Finances et Communication.

**Article 71 :** En cas d'absence simultanée de M. Yannick FOGEL et de Mme Simone DAUMONT, les délégations visées aux articles 68 et 69 sont exercées par Mme Carine ROSE, Attachée d'Administration Hospitalière.

#### **DELEGATIONS D'ORDONNANCEMENT (CERTIFICATION DE SERVICE FAIT – PHARMACIE)**

**Article 72 :** Le Directeur délègue à Mme Cathy NONNENMACHER, Pharmacienne, chef du pôle Hygiène - Pharmacie, la certification des factures relatives aux achats relevant de son domaine de compétences.

**Article 73 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cathy NONNENMACHER, la délégation visée à l'article 72 est exercée par Mme Delphine CONRATH-GREGOIRE, Pharmacienne.

**Article 74 :** En cas d'absence simultanée de Mme Cathy NONNENMACHER et Mme Delphine CONRATH-GREGOIRE, la délégation visée à l'article 72 est exercée par M. Hervé JAVELOT, pharmacien.

**Article 75 :** En cas d'absence simultanée de Mme Cathy NONNENMACHER, de Mme Delphine CONRATH-GREGOIRE et de M. Hervé JAVELOT, la délégation visée à l'article 72 est exercée par Mme Marie BERARD, Pharmacienne.

#### **DELEGATIONS SPECIALE A DEUX PHARMACIENS, POUR LA SIGNATURE DES MARCHES RELEVANT DE LA FILIERE PHARMACIE DU GHT**

**Article 76 :** Le présent chapitre concerne les délégations de l'ordonnateur, et non celles confiées à l'établissement support du GHT (cf le texte appelé préambule, situé avant l'article 37).

**Article 77 :** Le Directeur délègue à Mme Cathy NONNENMACHER, Pharmacienne, chef du pôle Hygiène - Pharmacie, la signature des bons de commandes relatifs aux médicaments et dispositifs médicaux stériles, à hauteur de 25 000 euros HT.

**Article 78 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cathy NONNENMACHER, la délégation visée à l'article précédent est exercée par Mme Delphine CONRATH-GREGOIRE, Pharmacienne.

**Article 79 :** En cas d'absence simultanée de Mme Cathy NONNENMACHER et Mme Delphine CONRATH-GREGOIRE, la délégation visée aux deux articles précédents, est exercée dans le cadre de la délégation générale du pôle Logistique, Achats, Travaux et Sécurité, figurant aux articles 37 et suivants.

**Article 80 :** Mme Laure BONNET, Mme Simone DAUMONT, M. Yannick FOGEL, M. Jean-Marc DOSSER, M. René NETHING, M. Frédéric JUNG, M. Gilles HAAR, Mme Kathia FRECH, Mme Céline LECOUSTRE, Mme Emmanuelle BERTIN, Mme Marie-Laure MOSSER, Mme Sarah MOLET, Mme Laura AMERAND, Mme Carine FRIEDRICH, Mme Céline BERNHARD, Mme Mélanie JOST, Mme Sandrine HERTZOG, Mme Corinne OBERLE, Mme Astride RICHERT, Mme Sylvie ROYER, Mme Joëlle COTTE, Mme Mélanie SIGRIST, Mme Diana WEYLAND, Mme Pauline DITH, Mme Françoise MURSCHEL, Mme Laeticia JUNG, M. Nadir KADDOUR, Mme Mélissa ERBRECHT, Mme Carine ROSE, Mme Cathy NONNENMACHER, Mme Delphine CONRATH-GREGOIRE, M. Hervé JAVELOT, Mme Marie BERARD, Mme Isabelle BENTZ, Mme Nathalie BOURLIER, Mme Corinne ZIMMER, Mme le Dr Caroline OULERICH, M. le Dr Abdelghani SADOUN, Mme Mireille BRANDT, Mme Magali ALBRECHCZYNSKI, Mme Marguerite ARNOLD, M. Jean CASSONE, Mme Emmanuelle LEDET, Mme Martine HANUS, Mme Catherine HELVIG, Mme Michelle FEY, Mme Séverine LEONHARDT-OURY, Mme Pascale LIPS, Mme Chantal ROMBURG, Mme Martine ROSIN, Mme Rachel ASSANT, Mme Aurélie WEISHAAR sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui est communiquée au Conseil de Surveillance et transmise au Trésorier Principal de l'Etablissement.

**Article 81 :** Mme Laure BONNET, Mme Simone DAUMONT, M. Yannick FOGEL, M. Jean-Marc DOSSER, M. René NETHING, M. Frédéric JUNG, Mme Cathy NONNENMACHER, Mme Delphine CONRATH-GREGOIRE, Mme WINKEL Marie-Andree, Mme le Dr Caroline OULERICH, M. le Dr Abdelghani SADOUN sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision (article 54) concernant la veille législative et réglementaire.

**Article 82 :** Mme Laure BONNET, Mme Simone DAUMONT, M. Yannick FOGEL, M. Jean-Marc DOSSER, M. René NETHING, M. Frédéric JUNG sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision (article 55) concernant la garde administrative.

**Article 83 :** La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

Fait à Brumath, le 11 février 2020

Le Directeur

D. KAROL